Image not found or type unknown

Testament leg résiduel

Par **Manoir55**, le **21/01/2020** à **18:06**

Bonjour,

Nous sommes une famille recomposée, avec chacun 2 enfants de nos premiers mariages. Mariés sous le régime de la communauté réduite aux acquêts, càd sans contrat de mariage. A mon décès, si j'ai fait un testament avec un leg résiduel précisant comme bien, le domicile familial, (acquis par chacun pour moitié)et comme premier légataire mon épouse, permettrait à mon épouse de vendre la maison pour acheter une plus petite, et ne régler la part d'héritage de mes enfants qu'après son décès. Comment seraient constituées les parts d' héritage des 4 enfants

Par avance merci

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés